

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces Informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

ES Ofi Invest Actions PME-ETI PART C • ISIN : 011792

Cet OPC est géré par Ofi invest Asset Management - Aéma Groupe
 Société Anonyme à Conseil d'Administration – 127-129 quai du Président Roosevelt – 92130 Issy les Moulineaux
 Appelez le 01 40 68 12 94 pour de plus amples informations ou consulter le site <http://www.ofi-invest-am.com>

L'Autorité des marchés Financiers (AMF) est chargé du contrôle d'Ofi invest Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
 Ofi invest Asset Management est agréée (sous le n° GP 92-12) et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/10/2025

En quoi consiste ce produit?

Type FIA : Fonds d'Epargne Salariale (FES) de droit français créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (ci-après le « FCPE ») – Fonds multi-entreprises

Durée : Ce produit n'a pas de date d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans. Il pourrait être liquidé ou fusionné avec un autre fonds dans les conditions indiquées dans le règlement du FCPE.

Objectifs : Le FIA « ES Ofi Invest Actions PME-ETI » est un Fonds Nourricier du FCP Ofi Invest Actions PME-ETI. Il est investi en totalité et en permanence dans les parts N dudit Fonds « Ofi Invest Actions PME-ETI ». La performance du Fonds sera inférieure à celle du Maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres. L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement, l'indicateur de référence et le profil de risque, la classification du FIA ES Ofi Invest Actions PME-ETI sont identiques à ceux du FCP Maître Ofi Invest Actions PME-ETI.

Le FCP est éligible au PEA - au PEA/PME et au contrat DSK.

Objectifs du Fonds Maître :

Le FCP Ofi Invest Actions PME-ETI a pour objectif de gestion d'être exposé sur le marché des petites et très petites capitalisations françaises.

Le gestionnaire financier par délégation s'appuie, sur une sélection rigoureuse des titres, obtenue après une analyse fondamentale interne à la Société de Gestion dont les principaux critères sont : La qualité du management de l'entreprise - La qualité de sa structure financière - La visibilité des résultats futurs de la société - Les perspectives de croissance du métier - La politique de l'entreprise menée vis-à-vis de ses actionnaires minoritaires (transparence de l'information, distribution de dividendes...) et Dans une moindre mesure l'aspect spéculatif de la valeur lié à une situation spéciale (OPA, OPE, OPRA, OPRO et leurs équivalents dans les pays concernés).

Du fait de son éligibilité au contrat DSK, les actifs d' Ofi Invest Actions PME-ETI sont exposés en permanence à hauteur de 75 % au moins en titres de capital de petites et très petites capitalisations françaises inférieures à 150 millions d'euros à l'achat et émises par des sociétés exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale, à l'exception des activités bancaire, financières, d'assurances, de gestion ou de location d'immeubles.

Du fait de son éligibilité au Plan d'Epargne en Actions, le Fonds ne peut détenir moins de 75% en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de la Communauté Européenne, ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

Le Fonds est également éligible au PEA-PME et doit détenir des actions de sociétés de moins de 5000 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Ces critères sont appréciés à l'acquisition des titres par le Fonds, et non en cours de vie.

Le Fonds peut également investir en titres de créance et instruments du marché monétaire dans la limite de 10% de son actif net. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Les titres de créance et instruments du marché monétaire détenus en portefeuille seront émis en euro ou autres devises européennes. Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » au moment de l'acquisition.

Le Fonds peut également réaliser sa stratégie à travers des OPC de type monétaires ou OPC actions (de petites et moyennes capitalisations) à hauteur de 50% de son actif net.

Le FCP peut intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer aux actions, titres et valeurs assimilées, indices, pour tirer parti des variations de marché ou poursuivre l'objectif de gestion. Le Fonds peut notamment intervenir sur les contrats à terme et les options (vente, achat, dans, ou en dehors de la monnaie) portant sur l'indice CAC40 et par ailleurs prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre un éventuel risque de change.

Indicateur de référence : La performance du Fonds Maître ne peut être comparée à un indice étant donné que les valeurs le composant n'appartiennent pas pour leur très grande majorité à un indice.

Modalités de souscription/rachat : Les avoirs sont indisponibles pendant 5 ans, sauf cas de rachat anticipé prévus par la réglementation. Une fois les avoirs disponibles, les demandes de rachats, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser, éventuellement par l'intermédiaire de l'entreprise ou son délégataire teneur de registre chaque jour de valorisation au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutés au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement. Les porteurs sont invités à se rapprocher de leur entreprise ou de leur teneur de registre afin de vérifier les conditions leur permettant de respecter les contraintes techniques de ces derniers.

Investisseurs de détail visés : Cette catégorie de part C est réservée aux dispositifs d'épargne salariale et retraite (PEE/PEI, PERCO(I), PERCOL-I) mis en place par des entreprises ou groupements d'entreprises adhérentes. Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 5 ans minimum. Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE. Les parts du FCPE ne peuvent être souscrites par des U.S. Persons (cf. rubrique "Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type" du règlement).

Recommandation : la durée de placement recommandée est de 5 ans. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage légale des avoirs. Ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Dépositaire : SOCIETE GENERALE

Teneurs de compte : NATIXIS INTEREPARGNE - SOCIETE GENERALE / S2E (Service Epargne Entreprise).

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Ofi Invest Asset Management
 Direction Juridique
 127-129 quai du Président Roosevelt – 92130 Issy les Moulineaux - France

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque :



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

 L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée de détention recommandée. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne vous expose pas à des obligations ou engagements financiers supplémentaires. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les autres risques matériellement pertinents mais non repris dans l'Indicateur Synthétique de Risque sont :

- Risque de crédit : l'émetteur d'un titre de créance détenu par le FCPE n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- Risque de liquidité : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : l'investisseur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.

Scenarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, celui-ci est complété sur la base d'hypothèses retenues par la société de gestion. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes

Exemple d'investissement : 10.000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 242 €	4 054 €
	Rendement annuel moyen	- 57,57 %	-16,51 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 919 €	7 237 €
	Rendement annuel moyen	-30,81 %	-6,26 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 764 €	11 206 €
	Rendement annuel moyen	-2,36 %	2,30 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	17 046 €	16 723 €
	Rendement annuel moyen	70,46 %	10,83 %

Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à un historique de valeurs liquidatives constatées cumulé à un indice de marché jugé pertinent dont le détail figure sur le site internet de la Société de Gestion] effectué :

- entre le 31/01/2022 et le 31/06/2025 pour le scénario défavorable ;
- entre le 30/07/2017 et le 30/07/2022 pour le scénario intermédiaire ;
- entre le 31/10/2016 et le 31/10/2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si la SGP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le FCPE est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du FCPE conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du FCP est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du FCPE.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne devra vous informer au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- 10.000 € sont investis ;
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Coûts au fil du temps (pour un investissement de 10.000 €):

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	443 €	1 154 €
Incidence des coûts annuels (*)	4.48 %	2.15 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,45% avant déduction des coûts et de 2,30% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	L'indice des coûts annuels si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	3,0% maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pourriez payer moins.	Jusqu'à 295 €
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'existe pour ce produit.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,27%. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'exercice précédent clos fin décembre 2024. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	127 €
Coûts de transaction	0,21% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	21 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	Néant

Combien de temps dois je conserver l'OPC et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans

Nous attirons néanmoins l'attention des porteurs sur la durée légale de blocage de leurs avoirs pendant 5 ans.

Une fois vos avoirs disponibles, vous pouvez à tout moment procéder au rachat de votre investissement. Toutefois la durée de placement recommandée ci-contre a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat avant cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au FCPE, le souscripteur peut consulter son conseiller ou contacter Ofi Invest Asset Management :

- soit par voie postale : Ofi Invest Asset Management – 127-129 quai du Président Roosevelt – 92130 Issy les Moulineaux - France
- soit directement à l'adresse suivante : contact.clients.am@ofi-invest.com ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com

En cas de désaccord sur la réponse apportée, il est également possible de saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : www.amf-france.org (rubrique médiation) ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.

Autres informations pertinentes

Catégorisation SFDR : Article 8

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Pour plus d'informations relatives à la finance durable, nous vous invitons à consulter le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/fr/institutionnel-et-entreprise/politiques-et-documents>

Les informations sur les performances passées du FCPE présentées sur 5 ans ainsi que les calculs des scénarios de performance passées sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/produits>

La responsabilité d'Ofi Invest Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCPE.